



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **10 Décembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Patrick BONDEUX - M. Michel RENAUD – Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
M. Denis HOUCHOT remplacé par Mme Béatrice LAMOUREUX
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Murielle BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
Mme Stéphanie OUVRY à Mme Martine LEROY
M. Frédéric CASSERA à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. M. Sylvain COINTAT
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Conventionnement triennal 2025-2027 des Structures d'Insertion par l'Activité Economique – Demandes de subventions – Conclusion des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier d'un parcours d'insertion adapté en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Des structures spécialisées, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), bénéficient de conventionnements leur permettant d'accueillir et d'accompagner ces personnes.

Ces Structures proposent des emplois adaptés à la situation des personnes au moment de leur recrutement, les accompagnent afin de lever les freins à l'emploi dans le cadre d'un parcours d'insertion pour à terme les emmener vers l'emploi ou la formation.

Le Chantier d'Insertion de la Communauté de Communes Cœur de Loire dispose d'un agrément sous la forme d'une convention pluriannuelle. L'actuel conventionnement portant sur la période 2022-2024 arrive à son terme en fin d'année.

La Communauté de Communes souhaite donc solliciter le renouvellement de son agrément dans le cadre de la prochaine convention pluriannuelle 2025-2027 et solliciter les différents financements y afférents.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de conventionnement et à signer tous les actes à venir auprès de la DIRECCTE, de France Travail et du Conseil Départemental de la Nièvre,
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les demandes de subventions afférentes au Chantier d'Insertion auprès de la DIRECCTE, de France Travail et du Conseil Départemental de la Nièvre,
- **AUTORISE** le Président à conclure des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion dans le cadre des recrutements sur le Chantier d'Insertion.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 42
Pouvoirs : 9
Votants : 51
Pour : 51
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Patrick RAPEAU, secrétaire de séance

